

Passerelle permis Boite automatique vers boite manuelle

Cette formation de 7h s'adresse aux titulaires du permis B78 (boite automatique) qui possèdent leur permis depuis 3 mois minimum.

L'objectif de cette formation est d'obtenir une conduite fluide et autonome sur un véhicule faisant partie de la catégorie du permis B équipé d'une boite manuelle.

- **Séquence 1** : **2h**. Dans un trafic faible, l'élève apprend le principe du point de patinage de l'embrayage. Il acquiert la technique du démarrage en côte et du démarrage dynamique.
- **Séquence 2** : **5h**. En circulation normale, l'élève est capable d'utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon autonome et sûre. Il est capable de diriger le véhicule en adaptant l'allure à l'environnement sans l'intervention d'un tiers.

Cette formation se solde par la remise d'une attestation certifiant votre capacité à conduire une voiture équipée d'une boîte de vitesses manuelle. Attention, cette attestation ne vous permet pas de conduire une voiture à commande de vitesses manuelle. Elle vous sert à faire la demande de titre officiel sur le site de l'ANTS.

Pour en savoir plus : Les écoles de conduite labellisées | Sécurité Routière (securite-routiere.gouv.fr)